



snes  
fsu 28

**Tou-te-s en grève  
le 6 Février**

p. 3

**Plan Etudiant :  
Inacceptable**

p. 7 et 8

# Second Degré-28

*Le Bulletin  
de la Section d'Eure-&-Loir du SNES (fsu)*

Chartres CTC

**P4**

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 26 janvier 2018

ISSN 0761-8107 Directeur de la Publication : Olivier Mimeau C.P.A.P.: 1217 S 07639  
Imprimé au S.N.E.S.-28 \* 3, rue Louis-Blériot \* 28300 CHAMPHOL  
Tél. : 02.37.21.16.91 Fax : 02.37.21.39.89 Courriel : snes28@orleans.snes.edu  
N° 110 Janvier-Février-Mars 2018 0,70 € Dépôt légal : 1er trimestre 2018

## **Des économies « et en même temps » de l'idéologie**

Elle est arrivée, la première rentrée préparée par le gouvernement de M. Macron !

Les opérations de rentrée dans nos établissements se décident en ce moment. Or, que ce soit au CTSD (voir p.) ou dans les CA, partout le même constat est fait : des dégradations programmées avec des dotations en baisse et donc des conditions de travail plus difficiles pour nos collègues, avec des classes souvent plus chargées, des services sur plusieurs établissements, des postes supprimés...

Et en même temps, pourquoi s'arrêter là ? Car **c'est tout le système scolaire qui va se trouver bouleversé à terme**, par le biais d'un mécanisme pour le moins pervers. En effet, puisqu'il fallait changer les procédures d'orientation post-bac (tous ces malheureux lycéens injustement tirés au sort par l'ignoble APB, tirage au sort qui ne concernait en fait qu'une faible minorité d'entre eux, mais pourquoi le préciser ?), voici Parcours Sup, qui va faire entrer la sélection à l'Université, vieille promesse électorale de la droite Chiracienne. Ce faisant, il faut évidemment réformer le lycée, avec un nouveau bac renvoyé au local et des enseignants au service probablement annualisé. Au-delà de la logique idéologique, il s'agit aussi d'économies comptables.

C'est dans le même esprit le « Comité Action Publique 2022 » ou CAP22, comité regroupant notamment des chefs d'entreprises et dont le rapport attendu au mois de février servira de base au gouvernement pour nous « réformer ». Les premiers éléments montrent clairement une **volonté d'abandon de certaines missions par un transfert au privé et une remise en cause de notre statut de fonctionnaire**.

Alors, que ce soit à l'échelle nationale de la fonction publique ou dans un conseil d'administration d'établissement, la riposte doit être à la hauteur de ce que nous subissons. Du rejet d'une DGH à une grève nationale, nos moyens ne manquent pas.

### SOMMAIRE

Éditorial .....	1
Préparation de la rentrée dans le second degré .....	2
Stage CA-DHG du 14 décembre 2017 .....	4
Des élèves à Jean-Moulin à la rentrée 2018 ? Oui, c'est possible ! .....	6
Plan étudiant.....	7

Pascal Rolando

## Préparation de la rentrée dans le second degré :

La loi de finance et le budget récemment votés trouvent leurs premières réalisations concrètes pour l'éducation dans la préparation de la rentrée 2018. Les conséquences des choix politiques nationaux se font sentir concrètement dans nos vies quotidiennes : **dégradation des conditions d'enseignements et des conditions de travail pour nous, dégradation des conditions de scolarisation et d'apprentissage pour les élèves.**



En Eure-et-Loir, la dotation départementale insuffisante entraîne la hausse des effectifs par classe et la suppression de postes. Certains font comme si on allait faire mieux avec toujours moins, illusion ou mensonge, en tout cas **mépris**.

Le DASEN nous répète que le choix du nombre de classes est celui des CA des établissements et que son rôle est de répartir des dotations et de proposer une structure.

Mais les choix sont là et provoquent la **colère des personnels** :

- **Augmenter les effectifs par classe** pour arriver à :

- Hors éducation prioritaire, **près de 60 % des classes dépassent les 25 élèves**, limite que se fixe par mandat le SNES-FSU, syndicat majoritaire de l'Éducation Nationale...

- En éducation prioritaire, plus de 79 % des divisions sont à plus de 20 élèves par classe... et la majorité des enseignants votent pour le SNES qui revendique moins de 20 élèves par classe dans ces établissements.

- **Prévoir un nombre d'Heures Postes toujours trop faible dans les DHG** et un nombre d'HSA excessif relativement au nombre d'Heures Postes

- Augmenter le nombre d'IMP (+14%) pour rémunérer des missions supplémentaires alors que nous subissons déjà une surcharge de travail,

- Passer de 4 à 3 catégories de collègues,

- **Ne pas attribuer de DHG au collège Jean Moulin de Chartres** alors que le CDEN s'est exprimé contre, que le Conseil départemental n'a acté aucune décision et que cela risque de bloquer le mouvement des personnels sur l'agglomération chartraine.

- « Ménager » (tout est relatif) certains établissements REP et REP+ au détriment d'autres (notamment le collège Pierre Brossolette que nous avons accompagné en audience),

- Porter une attention particulière à certains des collèges de l'agglomération chartraine qui accueilleraient des élèves du collège non fermé mais vidé de ses élèves mais au détriment d'autres,

Pour débattre de ces sujets et construire des actions dans les établissements, le SNES-FSU organise des Heures Mensuelles d'Informations Syndicales, par le biais de ses secrétariats d'établissement, comme à Bonneval, Pierre Brossolette, Nogent-le-Roi, Lucé, Toury, PMC, Bû, Gallardon, Courville, Illiers...etc

Il est ainsi **possible** pour les enseignants **de construire et décider des actions** sans pression du regard hiérarchique sur :

- **le vote en contre de la répartition** puisqu'elle ne permet pas de mettre en œuvre localement une politique éducative à la hauteur de nos ambitions, qu'elle acte des hausses d'effectifs par classe ou des suppressions de postes, etc

- **le vote de vœux (motions)**, si possible avec les représentants des parents d'élèves exprimant les revendications

- **l'envoi-d'un courrier** à l'Inspection académique et au Rectorat

- **une demande d'audience** accompagnée par le SNES-FSU pour permettre à une délégation, choisie et mandatée pour cela, d'exprimer des revendications... et les personnels de direction ne sont ni élus ni représentants des personnels enseignants.

- un **point presse** pour informer la population locale
- une **distribution de tracts** en direction des parents d'élèves
- etc.

Informés de vos actions, les représentants du SNES-FSU peuvent intervenir en Comité Technique Spécial Départemental pour rappeler et appuyer vos revendications face à l'Inspecteur d'Académie.

Et en effet, la réserve départementale n'est que de 9 Heures Postes, ce qui est nettement insuffisant au regard des ajustements inévitables à venir d'ici juin. L'an dernier, la réserve de 33 HP n'avait déjà pas suffi. Nous allons devoir être particulièrement mobilisés et pugnaces si l'on veut que, comme l'an

passé, une demande de « rallonge » au Rectorat soit faite. **Il nous faut même viser au niveau national une modification du budget de l'État !!**

Vos premières réactions sont indispensables pour que vos difficultés puissent être transmises, via l'inspecteur d'académie, aux niveau académique et national. Elles sont encore plus essentielles pour que le SNES-FSU, quant à lui, exprime les revendications des personnels au niveau académique par l'intermédiaire de sa section académique et au niveau national face au ministère.

Un préavis de grève national couvre les personnels jusqu'au vacances d'hiver.

C'est pourquoi, au niveau local, votre section départementale participe à l'organisation de vos actions et met tout en œuvre pour permettre leur convergence en organisant :

- Une **journée de mobilisation** dans le cadre de l'appel inter-fédéral sur le lycée et l'enseignement supérieur le **jeudi 1<sup>er</sup> février**.

- Une **journée de grève** le **mardi 6 février** concernant la préparation de la rentrée 2018 dans les collèges et les lycées : dotations, projet de réforme en lycée, attaques sur l'orientation

### **Tous en grève dans le second degré !!!**

- Une **journée d'actions** dans l'éducation nationale le **mercredi 7 février** à l'appel des syndicats de la FSU

**Vous êtes tous invités à l'expression de revendications et à l'action !**

Julien Jaffré



## Préparation de la rentrée : Stage CA-DHG du 14 décembre 2017

### Au commencement était la LOLF...

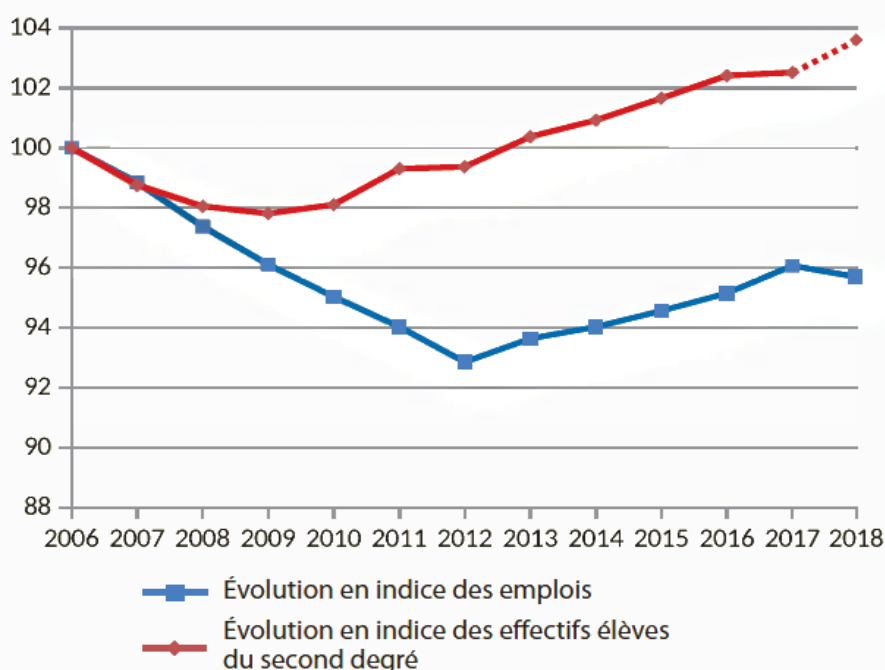
Environ 25 collègues ont assisté le 14 décembre 2017 au stage organisé par le SNES 28 sur le thème du CA et de la DHG au lycée Branly de Dreux. Marc Hennevier, intervenant du secteur politique scolaire du SNES national, a développé dans un premier temps, non sans humour, le fonctionnement qui mène du budget de l'Etat à la dotation de chaque EPLE. Il a ainsi pu montrer la machinerie très politique qui aboutit aux moyens dont chacun-e de nous disposera dans sa classe.

En 2001 entre en vigueur la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) : c'est elle qui, depuis 2006, règle tous les budgets de l'Etat, segmentés en 34 missions, 132 programmes et 580 actions qui détaillent les finalités des politiques publiques. Avec la LOLF, les discussions budgétaires portent sur la totalité des moyens et sur leur efficacité par rapport aux objectifs définis, avec une logique de pilotage par la performance. Il s'agit donc **d'une étape essentielle dans le processus de rationalisation de la dépense publique**, dont on s'intéresse aux résultats, mais qui devient en fait un moyen de réduire les coûts en changeant les objectifs. En théorie, ce fonctionnement donne un meilleur contrôle parlementaire sur la dépense publique, mais en réalité les députés ne maîtrisent pas les documents, le MEN discutant directement avec Bercy. Derrière tout cela, apparaît une remise en question de la notion de service public (c'est également au tournant des années 2000 que des entreprises comme France Telecom, la SNCF... sont passés progressivement sous un fonctionnement privé, permettant au passage de détruire des bastions syndicaux pouvant mettre le pays à l'arrêt, comme cela a été le cas en décembre 1995).

Ces transformations dans la vision de la dépense publique rejoignent une idée fortement répandue chez les responsables politiques qu'un service public coûte au contraire d'un service privé. Ces idées ne sont pas neuves : elles sont empruntées à la vision libérale du monde, développée dans les années 1970 par l'école de Chicago, qui prône moins d'Etat, les services publics ne devant pas être différents dans leur fonctionnement et leur gestion que les services privés. Il faut donc rationaliser leurs coûts et les

soumettre à la concurrence (cf Thatcher, Reagan). Ces idées se répandent dans les esprits dans la France des années 90, rencontrant toutefois une certaine résistance politique et sociale.

La vision de la dépense publique en ressort fortement changée : l'idée est désormais que chaque dépense publique doit se faire par actions, ce qui a priori peut sembler judicieux, car l'argent de l'Etat serait ainsi dépensé de manière plus rationnelle. Sauf que cette méthode permet une gestion de l'Education nationale selon une logique de performance empruntée à l'entreprise, et qui n'est pas étrangère à la transformation des chefs d'établissement en "managers" d'une équipe mise en concurrence avec d'autres établissements. A l'intérieur d'une même mission, la ventilation des dépenses est indicative, mais... en réalité, une limite est fixée pour chacune, ce qui permet d'éviter d'augmenter la masse salariale, qui représente le principal coût dans la fonction publique (32,7 milliards en 2016 rien que pour l'EN) : **c'est donc sur la réduction du nombre de postes que porte l'effort de l'Etat**, l'objectif étant de moins payer les agents tout en les soumettant à une logique de productivité. On retrouve aujourd'hui avec E. Macron la politique menée sous Sarkozy : il vaut mieux embaucher des contractuels que des titulaires.



Cette notion de "performance" n'est pas fictive : il existe un Projet Annuel de Performance (PAP) afin d'évaluer les différentes actions par des indicateurs

de performance, mais ceux-ci changent régulièrement et sont globalement une tromperie car ils masquent le véritable niveau des élèves en cherchant à augmenter constamment les résultats de réussite aux examens (DNB et bac). Un exemple d'indicateur de performance : la proportion d'élèves maîtrisant en fin de 6<sup>e</sup> les principales composantes du domaine 1 du socle commun... **Certains indicateurs sont aussi des moyens de surveillance des agents**, comme le pourcentage d'heures non enseignées. Il existe d'ailleurs un site Internet portant sur la performance publique de l'Etat (performance.gouv.fr), avec des cibles à atteindre sur plusieurs années. Le rétablissement du jour de carence est un autre exemple de pilotage par la performance, en forçant les collègues à aller en classe même malades...

De manière plus détaillée, les programmes dépendant du MEN sont le 141 pour le 2<sup>d</sup> degré, 230 sur la vie de l'élève et 214 sur le soutien de la politique de l'EN, chacun chapeauté par un directeur placé sous la responsabilité de la DGESCO. Le programme 141 définit un plafond autorisé de postes créés, en définissant les sorties (départs en retraites le plus souvent) et en renouvelant partiellement seulement les postes laissés vacants. Un levier important de suppression : retirer du budget les postes non créés l'an dernier en détruisant 2 600 postes de stagiaires que l'on remplace par des non-titulaires, qui deviennent ainsi une catégorie en soi alors qu'ils devraient rester une variable d'ajustement. Cela permet au MEN d'affirmer que le nombre de postes augmente... alors que la balance création-suppression est nulle, le 1<sup>er</sup> degré recevant l'équivalent des postes supprimés dans le 2<sup>d</sup> degré (4 961 dans le 1<sup>er</sup> degré, - 4761 dans le 2<sup>d</sup> degré, donc - 2 600 stagiaires soit 1 300 ETP).

Parallèlement, les esprits des collègues se sont habitués à l'idée de la nécessité de réduire les coûts, de rationaliser, avec un manque flagrant de politisation des esprits ce qui n'était pas le cas des générations des collègues plus anciens. C'est aussi cela qui explique les difficultés à mobiliser des collègues soumis à une logique fataliste. C'est dire si une éducation politique est nécessaire pour prendre conscience de ces logiques à l'oeuvre afin et de pouvoir les combattre plus efficacement.

### ... puis vient le CA et la DHG

Une fois le budget réparti suivant la logique décrite, le MEN distribue une enveloppe à chaque académie, les services du rectorat répartissant à leur tour les postes entre lycées (dont ils prévoient les effectifs et leur attribuant leurs DHG) et collèges (qui reçoivent une enveloppe distribuée par les services de l'Inspection académique) en transformant les emplois en HP (en fonction des personnels présents dans les établissements, appelés "moyens"). C'est ensuite au tour du(de la) proviseur(e) et du(de la) principal(e) de répartir les HP et les HSA (1) par discipline de son établissement, selon le nombre de classes (les "besoins"). S'ajoutent à ces heures les IMP (2), qui sont pointées par Marc comme un bon exemple du développement de la logique libérale dans l'EN : remplaçant les décharges, elles mettent en concurrence les équipes et renforcent les pouvoirs du(de la) chef(fe) d'établissement : c'est une très bonne manière de casser les solidarités au sein des équipes...

**Exigez le TRMD  
en CA  
pour peser  
sur les  
créations et  
suppressions  
de postes !**

La distribution de ces moyens doit s'appuyer sur des horaires réglementaires nationaux, respecter les ORS (Obligations Réglementaires de Service : 18 h pour un-e certifié-e, 15 pour un-e agrégé-e), les éventuelles pondérations (3) et les réductions d'horaires liées aux compléments de service (4). Depuis quelques années, la dotation n'est plus faite selon le fameux H/E (rapport entre les moyens horaires et les effectifs), mais à la structure, c'est-à-dire en fonction du nombre de classes jugé nécessaire pour le fonctionnement de l'établissement. De même, la notion d'horaires planchers a disparu.

le(la) chef(fe) d'établissement répartit ainsi ses moyens entre les différentes disciplines en utilisant un TRMD (tableau de répartition des moyens par discipline), en veillant à répartir de manière équilibrée les HP et les HSA. **C'est à ce moment que l'équipe doit être vigilante :**

- **avant le CA :** avoir la structure et l'enveloppe, et connaître le projet du chef d'établissement pour se réunir en heure d'information syndicale : vérifier que les horaires légaux sont respectés, vérifier la prise en compte des pondérations et des règles dans les situations de temps partiel, faire la liste des manques (groupes, projets...) afin de pouvoir construire des revendications et argumenter auprès des collègues, construire alors éventuellement une contre-proposition dans la limite de l'enveloppe ... ou pas !

Le principal problème des DHG est l'insuffisance de l'enveloppe obligeant le chef d'établissement à supprimer des aménagements (groupes par ex.).

- le conseil pédagogique peut être consulté, mais il n'est pas prescripteur. le(la) chef(fe) d'établissement a en revanche l'obligation de convoquer la commission permanente, dans un délai raisonnable (trois jours au moins) précédant le CA : il présente alors la répartition des moyens. C'est le moment de poser des questions et de demander des améliorations.

- les documents doivent ensuite être envoyés aux élu-e-s du CA au moins 10 jours avant la tenue de celui-ci. Les propositions du chef peuvent être modifiées même si ces modifications n'ont pas été envisagées en commission permanente. Le CA reste un espace souverain de débat démocratique et d'amendement. D'autres propositions peuvent être faites, discutées et votées.

- en cas de rejet, il est préférable de présenter une contre-proposition qui doit alors respecter l'enveloppe. Un vœu (motion) peut être lu, en indiquant les moyens manquants. Une nouvelle commission permanente devra alors être réunie puis

un nouveau CA (dans les dix jours qui suivent le premier) : les élu-e-s présentent alors leur contre-proposition. Si elle obtient la majorité, elle s'impose alors au chef d'établissement, mais en l'absence de contre-proposition ou si celle-ci n'est pas retenue, mais que le second CA rejette tout de même la proposition du chef, lui seul peut répartir les moyens.

(1) 1 HSA = 1 076 €/an

(2) Rémunérant toutes les missions n'étant pas faites devant élèves, elles sont règlementées par le décret 2015-475, l'arrêté du 27 avril 2015 et la circulaire 2015-058.

(3) Au lycée, chaque heure dans le cycle terminal = pondération de 1,1 ; en STS : 1,25 ; REP+ : 1,1, y compris pour la chorale

(4) - 1 h si on exerce sur 3 établissements ou dans deux communes différentes. Il faut donc arriver à 17 h, la 18<sup>e</sup> heure devenant la 1<sup>ère</sup> HSA.

Franck Mousset

## Des élèves à Jean-Moulin à la rentrée 2018 ? Oui, c'est possible !

Dernière  
Minute

L'intervention de la rectrice ce mardi 23 janvier au collège Jean-Moulin, devant les personnels de l'Education Nationale, leurs représentant-e-s, des représentant-e-s des parents d'élèves ainsi que les chefs d'établissement impactés par le projet de fermeture transitoire marque un nouveau tournant dans le devenir de ce collège, de ses personnels et dans l'avenir des élèves de toute l'agglomération chartraine à la prochaine rentrée.

En effet la rectrice nous a informé que le retard du Conseil Départemental (CD) dans les travaux sur le site du PUEL (travaux préalables au déménagement de l'ESPE) risquait de l'amener à demander à la préfète de ne pas signer l'arrêté de désaffectation des locaux du site actuel du collège Jean-Moulin. Ce retard serait de 4 à 5 mois à ce jour. Compte-tenu du calendrier très serré présenté par le CD pour arriver à ouvrir le collège Jean-Moulin II à la rentrée 2020, il est fort probable qu'il ne puisse pas rattraper ce retard.

Comme une enseignante du collège l'a très bien dit, cette incertitude

est inacceptable tant pour les personnels que pour les élèves et leur famille. Il est urgent que le Conseil Départemental revienne sur son projet de fermeture du site actuel au profit d'un transfert de mur à mur du collège. C'est la seule solution qui doit être envisagée !

En raison de cette incertitude, Monsieur l'Inspecteur d'Académie doit revoir sa répartition de la dotation départementale des collèges. Initialement, il avait prévu de ne pas doter le collège Jean-Moulin. Il doit revenir sur ce choix qui actait avant l'heure la fermeture du site actuel de Jean-Moulin. Les représentants des personnels siégeant au CTSD lui ont écrit ce mercredi 24 janvier à l'IA à ce sujet pour lui demander la révision de sa répartition. Celle-ci doit être présentée et votée par le CTSD mardi 30 janvier.

Dans ce contexte très compliqué, la FSU invite tous les personnels du second degré impactés par ce projet de fermeture du collège Jean-Moulin à se réunir le jeudi 1<sup>er</sup> février de 13h30 à 16h30 au local FSU (3, rue Louis-Blériot à Champhol). Pour y participer, il vous suffit de nous prévenir par simple retour de mail et de remplir puis remettre au secrétariat de votre établissement la fiche d'exercice du droit syndical et la convocation que nous vous renverrons alors.

Pierre Licout



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

## PLAN ETUDIANT : Un projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite étudiante qui oublie les spécialistes de l'orientation que sont les Psy EN !

*Petit rappel : à la rentrée 2017, les psychologues scolaires (1<sup>er</sup> degré) et les conseillers d'orientation psychologues (2<sup>nd</sup> degré) sont réunis dans le même corps unique des psychologues de l'Education Nationale (Psy EN) tout en gardant leur spécificité 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés.*

*Ces personnels sont recrutés sur concours avec un master 2 de psychologie, domaine de formation qui prépare notamment à l'entretien et au conseil ....*

Le nouveau corps a permis la publication d'une circulaire qui clarifie les missions des Psy EN EDO (Education Développement et conseil en Orientation scolaire et professionnelle) : accompagner les jeunes, permettre le développement de leur personnalité notamment au travers des projets scolaires et professionnels.

Or en ce début d'année, que constatons-nous ?

La mise en place du plan étudiant et de la nouvelle plate-forme Parcoursup (ex APB) se fait à marche forcée avec des informations distillées par petites touches et le plus souvent par la presse. Selon nous, c'est une preuve du mépris du ministère pour ses personnels sur le terrain qui doivent faire face aux questions, aux angoisses des familles...

Quand le plan étudiant se dévoile aux chefs d'établissement et aux directeurs de CIO, nulle référence n'apparaît

concernant les Psy EN... mais quand il s'agit de mettre en place sur le terrain des actions d'information, l'administration se souvient d'eux et même leur demande de revisiter leur travail et d'établir de nouvelles priorités. Ainsi il leur faudrait repasser dans chaque classe de terminale pour expliquer Parcoursup alors qu'ils n'ont pas encore toutes les informations. C'est aussi oublier que les Psy EN sont depuis le début de l'année scolaire dans les lycées pour faire leur travail d'information et d'accompagnement auprès des élèves de terminale, car le lycée est dépendant d'un calendrier de l'orientation très serré. Or Parcoursup vient ébranler - avec la mise en place d'une sélection, notamment pour l'entrée à l'université - les projets élaborés ou en cours d'élaboration par les élèves. En effet, ils pouvaient jusqu'alors s'appuyer sur des aspects

règlementaires d'accès à l'enseignement supérieur avec le bac, 1<sup>er</sup> grade universitaire qui ouvrait jusque là les portes de l'université. Or, les « attendus » vont venir pour certains à l'encontre de ces projets et engendrer de l'autocensure. De surcroît, les universités ne sont pas sûres de pouvoir mettre en œuvre les contrats pédagogiques assortis de mesures d'accompagnement, qu'on nous annonce. Selon le Snesup-FSU, pour accompagner au mieux les étudiants sur les 3 ans de licence et pour réduire l'échec à l'université (les 60% de taux d'échec en licence annoncés par la ministre et qui sont fortement contestables), il faudrait créer au moins 18 000 postes enseignants, cette estimation ne

prenant pas en compte l'augmentation du nombre d'étudiants prévus pour la rentrée 2018 !

**La règle du jeu a donc changé en cours de route !** Or chacun sait (sauf le MEN !) que l'orientation et la construction du projet demandent du temps et de la réflexion, et qu'elles sont faites d'allers et retours. Le temps de l'orientation

n'est pas celui de l'école. Le ministère parle de deux temps forts de l'orientation pour cette année de terminale mais ce sont plutôt deux temps de communication sur l'orientation qui vont prendre des formes diverses en fonction des académies, bassins de formation et/ou lycées et se réduire souvent à de l'information. C'est faire abstraction de tout le travail que mènent les Psy EN depuis le collège auprès des élèves et leur famille, les amenant à la curiosité et au questionnement sur eux-mêmes, sur le système éducatif et sur le monde professionnel, aux côtés des enseignants et des familles. L'information ne fait pas tout, un projet a plusieurs chemins possibles pour se réaliser et au-delà des adéquations simplistes vœu-formation ou de la simple information transmise, il est primordial



de tenir compte de l'histoire de chacun.

Alors qu'il y a à peine un Psy EN pour 1200 élèves, **le gouvernement choisit de transférer cette mission d'aide à la construction du projet personnel et de l'orientation :**

o aux **enseignants non formés à ce métier**

o à des **étudiants ambassadeurs** (recrutés parmi les 16-25ans en service civique) non formés à ce métier également et souvent perdus dans la construction de leur propre projet ...

**Les Psy EN sont donc niés dans leur compétence professionnelle,** alors qu'on leur demande, dans le même temps, de former d'autres personnels à certains aspects de leur propre métier !

De plus, comme dans chaque nouvelle réforme au MEN, se produisent des tentatives de glissement des missions des Psy EN vers celles de conseiller technique des chefs d'établissement, de formateur de professeurs principaux, de travail auprès des publics particuliers à besoins spécifiques... et pourquoi pas de prospecteurs placiers pour les Régions !...

Car effectivement, il est demandé aux Psy EN de former les professeurs principaux de terminale à l'entretien : ce qui reviendrait à scier sciemment la branche sur laquelle repose le cœur de leur métier, leur identification professionnelle.

**Le métier d'enseignant et celui de Psy EN ne sont pas fongibles,** ils sont cependant **complémentaires** et

permettent ainsi de **croiser les regards sur les situations individuelles** et de **trouver les solutions les plus adaptées.** Le respect des missions et des rôles de chacun est fondamental pour un travail commun de qualité.

Enfin, cette nouvelle procédure ne semble pour l'instant ni faite ni pensée pour « améliorer l'orientation ». Elle est mise en place de façon brutale et donne plutôt l'impression, par ses nouveautés, de renforcer la sélection à l'entrée des universités :

o en faisant participer de fait les enseignants de lycée à cette sélection

o en laissant croire aux lycéens qu'une étude sur mesure et individualisée de leur choix sera proposée

o et en donnant la possibilité aux universités de choisir leur public (clientélisme).

PS : Au soir du 15 janvier, Parcoursup est ouvert et doit offrir en toute transparence toutes les informations concernant les formations : statistiques de réussite, contenus, attendus... Il n'en est rien, contrairement aux annonces.

Le projet de loi relatif à la réussite des étudiants n'est toujours pas voté mais le plan étudiant est déjà mis en œuvre !

Marie-Claude Giraudon  
– Psy-EN, CIO de Chartres  
et Sylvie Berger - Psy-EN

**Le vrai problème est bien plutôt le manque criant de places en enseignement supérieur.**

Les 100 millions d'euros prévus en plus pour les établissements en 2018 ne devraient permettre de créer que 40 000 places supplémentaires alors qu'il en faudrait au minimum trois fois plus !

**Une question demeure : que sera-t-il proposé à ceux qui ne répondront pas aux normes établies ?**

**Pour améliorer l'orientation des élèves et leur accompagnement, il est urgent :**



- **de créer des postes de Psy EN en conséquence et en à hauteur des besoins** (pas de création de postes de COPSY sur le territoire national depuis plus de 20 ans, départ en retraite non compensés, 20 à 30% de contractuels = précarité)

- **d'augmenter le nombre de places en enseignement supérieur**
- **de diversifier l'offre de formation dans les départements et les académies**
- **de favoriser les passerelles entre les différentes filières**
- **de maintenir le bac comme 1er grade universitaire avec un accès sans sélection à l'université.**